

- La forte augmentation du salaire des magistrats accordé par les différents décrets de Monsieur le Président de la République ;
- La prise en charge des primes d'incitation des enseignants en situation de classe suivant le protocole d'accord du 10 janvier 2020 ;
- Les engagements et la prise en charge des contractuels de l'Etat nommés par Décret et arrêté conjoint ;
- La dépréciation du Franc Guinéen par rapport aux devises étrangères qui impacte le niveau des dépenses de personnel des représentations diplomatiques et des experts étrangers ;
- L'augmentation des subventions en faveur de l'électricité de Guinée ;
- les ajustements sur la dette viagère (pensions civile et militaire), le relèvement du niveau des transferts accordés à l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) et la prise en compte de la première tranche au titre de l'année académique 2020-2021 des bourses d'entretien des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et le fonctionnement des Universités publiques et des Instituts de recherche ;
- la prise en compte des dépenses prioritaires dans le cadre de la réalisation des travaux d'urgence au titre du programme d'entretien routier.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

A. Recettes

Les prévisions des recettes du budget de l'Etat sont estimées à 25 783,96 milliards contre une prévision initiale de 23 511,64 milliards, soit une augmentation de 2 272,31 milliards (9,66%).

Cette projection des recettes indique que les recettes fiscales hors BAS (FNDL, FODECON et RSU) augmentent de 2 320,42 milliards (11,53%) dans le projet de budget révisé par rapport à la Loi de Finances initiale.

La hausse des recettes fiscales est imputable aux impôts sur les biens et services, aux impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales, aux impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, aux impôts sur le patrimoine et aux autres recettes fiscales. Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse constatée au niveau des impôts sur les salaires et la main d'œuvre.